



Syndicat Local FO Justice CP de VLM

CATEGORIE B
UNE REFORME FO JUSTICE EFFECTIVE
EN

Janvier 2024

Mes camarades !!! Hier en fin d'après-midi vous appreniez enfin les modalités de cette réforme, vous vous empressiez même de visiter notre site FO justice afin de constater vos augmentations de salaire ; ne nous leurrions pas, il s'agit d'argent, de retraite, d'augmentation de notre ICP et du lissage de celle-ci mensuellement entre autres, les échelons 3, « ventres mous » de notre dernière réforme, bien qu'augmentés malgré tout, ont pris 44 points pour un échelon qui passe à 1an et demi depuis la réforme 2022 à celle en question aujourd'hui. Notre site explosait en vol sous l'affluence record de plus de 1200% de visites supérieures à d'habitude.

Pendant ce temps le bloc syndical , qui ne voulait pas de cette réforme car portée par FO, proposa bon nombre de copies avec inversions de carrières, grilles supérieures à celles de la police, passage en catégorie A+ sans même sans rendre compte, ils s'empressaient de manipuler à coups de mensonges, ils essaient encore. Ce qu'ils ne savaient pas, c'est que FO avait déjà entamé cette réforme en la travaillant depuis plus d'un an, elle était la suite logique à la fusion des grades, elle existait déjà, bien formée travaillée par notre bureau national sans relâche.

Alors aujourd'hui, si vous avez le moindre doute, la moindre question, nous vous invitons à nous solliciter autant que vous que vous le désirez. Mais soyez surs d'une chose, vous y gagnez tous énormément. Bon nombre de collègues de tout horizon syndical ont déjà prolongé leur départ en retraite pour partir avec plus d'argent. Cette réforme fonctionne déjà, vu le nombre de départs en retraites qui n' à déjà pas été remplacé. Cela donne plus de surveillants actifs.

Bien sûr tout n'est pas évident, notamment la catégorie des brigadiers chefs, le passage au grade de major. Toute réforme nécessite des changements, c'est ce qui fait que nous nous élevons à la catégorie B. Vous craignez les contractuels, mais ces derniers ne prendront que les places non couvertes par secteur régional à l'issu du concours de surveillant. Ils ne vous voleront pas vos postes protégés car ils ne seront pas habilités à y travailler. Mais ils n'auront pas que les miettes, car il est prévu de les voir accéder en interne au bout de 3 ans à un concours simplifié. FO à tout fait pour que les modalités de cette réforme puissent nous aider à rendre notre profession attractive. Le nerf de la guerre mes camarades, c'est l'argent mais ce sont aussi les effectifs !!

N'omettez pas le fait que tous les établissements de notre DI sont sous-dotés en effectifs, moins 5% soit 10 agents en moins sur notre C.P ; 194 vacances de postes pour le 31 décembre sur notre D.I.

Votre rythme ; pour les surveillants en détention, est dû à la compensation en heures de ces 10 agents manquants plus les différentes absences pour maladie, accidents de travail, congés longue maladie, détachement et etc. Vous travaillez sans relâche, vous crevez de chaud, vous êtes exténués, vos équipes sont incomplètes, vous vous sentez épuisés, vous tournez comme des avions et, lorsque vous dites stop, que votre médecin tire la sonnette d'alarme, les contrôles médicaux pleuvent. Jusqu'à présent nous ne pouvions que constater et nous mettre en colère quelques fois, mais aujourd'hui cette réforme nous soulagera, même si nous aurons toujours des effectifs manquants, elle nous permettra de les endiguer à minima.

Voici le lien de vos nouvelles grilles indiciaires :
<https://fojustice.fr/web/voici-les-grilles-indiciaires-pour-le-cea-a-partir-du-1er-janvier-2024/>

Le bureau local F.O V.L.M vous invite à prendre les informations à leur source, n’écoutez pas les désinformations des jaloux qui n’ont rendu une copie passable que par compétition et jalousie envers F.O.



GRILLES INDICIAIRES 2024

CORPS d'ENCADREMENT et d'APPLICATION

Au 1^{er} janvier 2024

► Point d'indice : **4,92 €**

FO Justice – le 31 juillet 2023

COMMUNIQUÉ :

► Sous réserve de validation définitive des décrets

► Grille des Surveillants et Brigadiers

	Durée	Indice MAJ	Indice PC	Brut Mensuel	PSS 28,50%	ICP	Total brut Mensuel	Pension Civile	CSG Déductible	CSG non Déductible	RDS	PPCR (CAT B)	Total Net à payer	Taux horaire Heure Supp	IND Résidence		H. SUPP	
															1,00 %	3,00 %	1,00 %	3,00 %
Élève	8 mois	366	470	1 801,74 €	513,50 €	210,33 €	2 525,56 €	307,93 €	168,73 €	59,55 €	12,41 €	0,00 €	1 976,94 €	14,85 €	18,02 €	54,05 €	15,00 €	15,29 €
Stag	1 an	373	479	1 836,20 €	523,32 €	210,33 €	2 569,84 €	313,82 €	171,69 €	60,60 €	12,62 €	0,00 €	2 011,12 €	15,13 €	18,36 €	55,09 €	15,28 €	15,59 €
1 ^{ère}	1 an	375	482	1 846,04 €	526,12 €	210,33 €	2 582,49 €	315,50 €	172,54 €	60,90 €	12,69 €	23,17 €	1 997,71 €	15,21 €	18,46 €	55,38 €	15,37 €	15,67 €
2 ^{ème}	1 an	377	484	1 855,89 €	528,93 €	210,33 €	2 595,15 €	317,18 €	173,38 €	61,19 €	12,75 €	23,17 €	2 007,48 €	15,30 €	18,56 €	55,68 €	15,45 €	15,75 €
3 ^{ème}	1,5 ans	381	490	1 875,58 €	534,54 €	210,33 €	2 620,45 €	320,55 €	175,07 €	61,79 €	12,87 €	23,17 €	2 027,00 €	15,46 €	18,76 €	56,27 €	15,61 €	15,92 €
4 ^{ème}	2 ans	387	497	1 905,12 €	542,96 €	210,33 €	2 658,40 €	325,59 €	177,61 €	62,69 €	13,06 €	23,17 €	2 056,29 €	15,70 €	19,05 €	57,15 €	15,86 €	16,17 €
5 ^{ème}	2 ans	401	515	1 974,03 €	562,60 €	210,33 €	2 746,96 €	337,37 €	183,52 €	64,77 €	13,49 €	23,17 €	2 124,63 €	16,27 €	19,74 €	59,22 €	16,43 €	16,76 €
6 ^{ème}	2 ans	415	533	2 042,95 €	582,24 €	210,33 €	2 835,53 €	349,15 €	189,44 €	66,86 €	13,93 €	23,17 €	2 192,98 €	16,84 €	20,43 €	61,29 €	17,01 €	17,34 €
7 ^{ème}	2 ans	424	545	2 087,26 €	594,87 €	210,33 €	2 892,46 €	356,72 €	193,25 €	68,20 €	14,21 €	23,17 €	2 236,91 €	17,20 €	20,87 €	62,62 €	17,37 €	17,72 €
8 ^{ème}	2,5 ans	439	564	2 161,10 €	615,91 €	210,33 €	2 987,34 €	369,34 €	199,58 €	70,44 €	14,68 €	23,17 €	2 310,13 €	17,81 €	21,61 €	64,83 €	17,99 €	18,35 €
9 ^{ème}	2,5 ans	458	589	2 254,63 €	642,57 €	210,33 €	3 107,53 €	385,33 €	207,61 €	73,28 €	15,27 €	23,17 €	2 402,88 €	18,58 €	22,55 €	67,64 €	18,77 €	19,14 €
10 ^{ème}	2,5 ans	475	610	2 338,32 €	666,42 €	210,33 €	3 215,07 €	399,63 €	214,80 €	75,81 €	15,79 €	23,17 €	2 485,87 €	19,27 €	23,38 €	70,15 €	19,46 €	19,85 €
11 ^{ème}	2,5 ans	493	634	2 426,93 €	691,68 €	210,33 €	3 328,94 €	414,77 €	222,41 €	78,50 €	16,35 €	23,17 €	2 573,74 €	20,00 €	24,27 €	72,81 €	20,20 €	20,60 €
12 ^{ème}	2,5 ans	511	657	2 515,54 €	716,93 €	210,33 €	3 442,80 €	429,92 €	230,01 €	81,18 €	16,91 €	23,17 €	2 661,61 €	20,73 €	25,16 €	75,47 €	20,94 €	21,35 €
13 ^{ème}	#	532	684	2 618,92 €	746,39 €	210,33 €	3 575,64 €	447,59 €	238,89 €	84,31 €	17,57 €	23,17 €	2 764,12 €	21,58 €	26,19 €	78,57 €	21,80 €	22,23 €

► Grille des Brigadiers Chefs

	Durée	Indice MAJ	Indice PC	Brut Mensuel	PSS 28,50%	ICP	Total brut Mensuel	Pension Civile	CSG Déductible	CSG non Déductible	RDS	PPCR (CAT B)	Total Net à payer	Taux horaire Heure Supp	IND Résidence		H. SUPP	
															1,00 %	3,00 %	1,00 %	3,00 %
1 ^{er}	2 ans	440	565	2 166,02 €	617,32 €	210,33 €	2 993,67 €	370,18 €	200,01 €	70,59 €	14,71 €	23,17 €	2 315,01 €	17,85 €	21,66 €	64,98 €	18,03 €	18,39 €
2 ^{ème}	2 ans	457	587	2 249,71 €	641,17 €	210,33 €	3 101,21 €	384,49 €	207,19 €	73,13 €	15,23 €	23,17 €	2 398,00 €	18,54 €	22,50 €	67,49 €	18,73 €	19,10 €
3 ^{ème}	2 ans	478	614	2 353,09 €	670,63 €	210,33 €	3 234,05 €	402,15 €	216,07 €	76,26 €	15,89 €	23,17 €	2 500,51 €	19,39 €	23,53 €	70,59 €	19,59 €	19,98 €
4 ^{ème}	2 ans	491	631	2 417,08 €	688,87 €	210,33 €	3 316,28 €	413,09 €	221,56 €	78,20 €	16,29 €	23,17 €	2 563,98 €	19,92 €	24,17 €	72,51 €	20,12 €	20,52 €
5 ^{ème}	2 ans	511	657	2 515,54 €	716,93 €	210,33 €	3 442,80 €	429,92 €	230,01 €	81,18 €	16,91 €	23,17 €	2 661,61 €	20,73 €	25,16 €	75,47 €	20,94 €	21,35 €
6 ^{ème}	2 ans	532	684	2 618,92 €	746,39 €	210,33 €	3 575,64 €	447,59 €	238,89 €	84,31 €	17,57 €	23,17 €	2 764,12 €	21,58 €	26,19 €	78,57 €	21,80 €	22,23 €
7 ^{ème}	#	544	699	2 677,99 €	763,23 €	210,33 €	3 651,55 €	457,68 €	243,96 €	86,10 €	17,94 €	23,17 €	2 822,70 €	22,07 €	26,78 €	80,34 €	22,29 €	22,73 €

► Grille des Majors

	Durée	Indice MAJ	Indice PC	Brut Mensuel	PSS 28,50%	ICP	Total brut Mensuel	Pension Civile	CSG Déductible	CSG non Déductible	RDS	PPCR (CAT B)	Total Net à payer	Taux horaire Heure Supp	IND Résidence		H. SUPP	
															1,00 %	3,00 %	1,00 %	3,00 %
1 ^{er}	2 ans	482	619	2 372,78 €	676,24 €	210,33 €	3 259,35 €	405,52 €	217,76 €	76,86 €	16,01 €	23,17 €	2 520,04 €	19,56 €	23,73 €	71,18 €	19,75 €	20,14 €
2 ^{ème}	2 ans	499	641	2 456,47 €	700,09 €	210,33 €	3 366,89 €	419,82 €	224,94 €	79,39 €	16,54 €	23,17 €	2 603,03 €	20,25 €	24,56 €	73,69 €	20,45 €	20,85 €
3 ^{ème}	2 ans	517	664	2 545,08 €	725,35 €	210,33 €	3 480,75 €	434,97 €	232,55 €	82,08 €	17,10 €	23,17 €	2 690,90 €	20,98 €	25,45 €	76,35 €	21,19 €	21,61 €
4 ^{ème}	2 ans	536	689	2 638,61 €	752,00 €	210,33 €	3 600,94 €	450,95 €	240,58 €	84,91 €	17,69 €	23,17 €	2 783,65 €	21,75 €	26,39 €	79,16 €	21,96 €	22,40 €
5 ^{ème}	2 ans	549	705	2 702,61 €	770,24 €	210,33 €	3 683,18 €	461,89 €	246,07 €	86,85 €	18,09 €	23,17 €	2 847,11 €	22,27 €	27,03 €	81,08 €	22,50 €	22,94 €
6 ^{ème}	2 ans	567	729	2 791,22 €	795,50 €	210,33 €	3 797,04 €	477,03 €	253,68 €	89,53 €	18,65 €	23,17 €	2 934,98 €	23,00 €	27,91 €	83,74 €	23,23 €	23,69 €
7 ^{ème}	2 ans	579	744	2 850,29 €	812,33 €	210,33 €	3 872,95 €	487,13 €	258,75 €	91,32 €	19,03 €	23,17 €	2 993,55 €	23,49 €	28,50 €	85,51 €	23,73 €	24,20 €
8 ^{ème}	#	595	765	2 929,05 €	834,78 €	210,33 €	3 974,16 €	500,59 €	265,51 €	93,71 €	19,52 €	23,17 €	3 071,66 €	24,14 €	29,29 €	87,87 €	24,38 €	24,86 €

Indemnité de Charge Pénitentiaire (hors encadrement) : 2524€ brut par an pour l'année 2024 (versée mensuellement)
Indemnité de Charge Pénitentiaire (encadrement) : 2820€ brut par an pour l'année 2024 (versée mensuellement)
ATTENTION : Les 1^{ers} Surveillants reclassés dans le grade de Brigadier-Chef ainsi que les Majors conserveront le bénéfice de l'ICP établi à 235€ par mois.

► **MAIS POUR QUELLE RETRAITE ?** La fusion des grades de Surveillant et Brigadier, ainsi que la réforme du passage en catégorie B du corps d'encadrement et d'application vont permettre d'avoir une meilleure pension au moment du départ en retraite. En effet, l'augmentation indiciaire liée à ces réformes, ainsi que l'augmentation du nombre de promotions permises par la catégorie B accentue ces gains de pouvoir d'achat pour les futurs retraités :

Exemple : Situation d'un Surveillant célibataire et sans enfant ayant effectué une carrière complète dans l'Administration Pénitentiaire

Grade AVANT Réforme	Indice Pension sommital en 2021 AVANT Réforme	Retraite NET Célibataire sans enfant	Grade APRÈS réforme	Indice Pension sommital APRÈS réformes Fusion et Cat B	Retraite NET Célibataire sans enfant	Gain NET mensuel à la retraite
Surveillant	605	1 849 €	Brigadier	684	2 091 €	242 €
	605	1 849 €	Brigadier-Chef	699	2 137 €	288 €
1 ^{er} Surveillant	662	2 023 €	Major	765	2 338 €	315 €
Major	708	2 164 €	Major	765	2 338 €	174 €

Il conviendra d'ajouter une majoration de 10% à ces montants pour les agents ayant eu au moins 3 enfants.

PENDANT QUE CERTAINS PALABRENT...

FO JUSTICE AGIT SUR LA RECONNAISSANCE ET LE POUVOIR D'ACHAT !

C.P de V.L.M le 01/08/2023

Le bureau F.O local

RIGAL FANNY